

FICHE SIGNALÉTIQUE Papier journal

SECTION 1 – PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

Identification du produit: Papier journal
Usage du produit: Pour impression
Fournisseur: Kruger Inc., 3285 Chemin Bedford, Montréal, Québec, H3S 1G5, Canada
Téléphone : 514-343-3100
Adresses du fabricant: 220 route de Windsor, Sherbrooke, Québec, J1C 0E6 Canada
 1 Mill Road, Corner Brook, Newfoundland, A2H 6J4, Canada
 3735 boulevard Gene H. Kruger, Trois-Rivières, Québec, G9A 5P6 Canada
Téléchargement: <http://www.kruger.com/html/fr/papierspublications/produits.html>
Date de préparation du MSDS : 24 août 2010

SECTION 2 – COMPOSITION/INFORMATIONS ET INGREDIENTS

Ingredients dangereux	%	# CAS	Limites d'exposition	LD ₅₀
Fibre de cellulose	90-100	65996-61-4	ACGIH TLV-TWA (8-heures) - 10mg/m ³ poussière totale NIOSH REL-TWA (10-heures) - 5mg/m ³ poussière respirable - 10mg/m ³ poussière totale OSHA PEL-TWA (8-heures) - 5mg/m ³ poussière respirable - 15mg/m ³ poussière totale	N/D
Kaolin (glaise)	<10	1332-58-7	ACGIH TLV-TWA(-A4)* (8-heures) - 2mg/m ³ poussière respirable NIOSH REL-TWA (10-heures) - 5mg/m ³ poussière respirable - 10mg/m ³ poussière totale OSHA PEL-TWA (8-heures) - 5mg/m ³ poussière respirable - 15mg/m ³ poussière totale	>5,000mg/kg Orale (Sur des rats)
Carbonate de Calcium	<10	471-34-1	ACGIH TLV-TWA (8-heures) - 3mg/m ³ poussière respirable - 10mg/m ³ poussière totale NIOSH REL-TWA (10-heures) - 5mg/m ³ poussière respirable - 10mg/m ³ total dust OSHA PEL-TWA (8-heures) - 5mg/m ³ poussière respirable - 15mg/m ³ poussière totale	6,450mg/kg Orale (Sur des rats)

*Note: (-A4) indique que la glaise kaolin n'est pas classée comme un "agent cancérogène" par le ACGIH

SECTION 3 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Avvertissements (vue d'ensemble): Ne cause pas d'irritation de la peau. L'inhalation peut causer une l'irritation temporaire du nez et de la gorge.

Effets potentiels sur la santé:
 Voies d'absorption: Inhalation – Oui (poussière)
 Peau – Non
 Yeux – Oui (poussière)
 Ingestion – Non

Suite à la page suivante

SECTION 3 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES (suite)

Exposition (signes et symptômes):	L'inhalation peut causer toux et congestion. Le contact avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Ne cause pas d'irritation de la peau dans des conditions normales. N'est pas nocif si ingéré.
Risques pour la santé (aigus et chroniques) :	
1. Surexposition aiguë:	La poussière peut être une irritante mécanique pour les yeux et causer des problèmes temporaires de respiration.
2. Surexposition chronique:	Aucune donnée disponible.
Conditions médicales généralement aggravées par exposition:	Toute condition respiratoire préexistante qui pourrait être aggravée par la toux et la congestion.
Effets cancérogènes:	NTP – N/D IARC Monographies – N/D OSHA Régulation – N/D

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux:	La poussière peut causer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, égratignures et déchirement de la cornée. Rincer immédiatement à l'eau courante. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Ingestion:	Ingérer du papier journal est improbable. Si cela arrive, de l'irritation gastro-intestinale est à prévoir. Certaines essences de bois contiennent des toxines naturelles qui peuvent avoir de l'effet sur les êtres humains. Si du journal est ingéré, contacter un médecin qui avisera. Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical ne le préconise.
Inhalation:	La poussière peut causer de l'irritation dans le nez, la gorge et les poumons. Les symptômes peuvent inclure le nez sec, des dépôts et des obstructions dans le conduit nasal, de la toux, de l'éternement, la gorge sèche et des problèmes de sinus, dessèchement et douleur de la gorge et des sinus, enrouement et difficultés respiratoires. Déplacez les personnes à l'air frais, consultez un médecin si les symptômes persistent.
Absorption par la peau:	N/D
Contact avec la peau:	Certaines essences d'arbres peuvent contenir des toxines naturelles, pouvant causer des dermatites ou des réactions allergiques pour des personnes sensibles. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

SECTION 5 – MESURES ANTI-INCENDIES

Points d'éclair:	N/D
Limites d'inflammabilité:	Voir plus bas sous : "Risques spéciaux d'incendie"
Inflammabilité:	Peut-être combustible à haute température
Mode d'extinction d'incendie:	Eau, mousse, dioxyde de carbone
Température d'auto-ignition:	450°C (842 °F)
Risque spéciaux d'incendie:	Ne pas considérer comme un combustible ordinaire. Sous certaines conditions, la cellulose sèche peut exploser en présence d'une source d'allumage. Une concentration dans l'air de 30,000 mg/m ³ est souvent considérée comme le LEL (lower exposure limit) ou (limite d'exposition minimale) de la fibre de cellulose.
Produits de Combustion:	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, eau
Classification HMIS/NFPA:	Santé = 0 Inflammabilité = 1 Réactivité = 0 Index de protection des personnes = 1 Définitions: 0 = Très faible, 1 = faible, 2 = Modéré 3 = Haut, 4 = Extrême

Suite à la page suivante

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Non applicable pour le produit sous forme vendue. Empêcher les dépôts de poussière de s'accumuler sur les surfaces, cela pourrait devenir une mixture explosive si relâché dans l'atmosphère en concentration suffisante. Balayer, passer l'aspirateur sur le produit séché et mettez-le au rebut. Utiliser des masques approuvés NIOSH/MSHA ainsi que des lunettes où la ventilation n'est pas possible et où les limites d'exposition peuvent être dépassées.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Éviter de générer de la poussière aérienne. Protéger de la moiteur extrême et garder éloigné des flammes. Garder de saines pratiques d'entretien.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION DU PERSONNEL

Ventilation:	Évacuation locale: Mécanique (général): Spécial: Autre:	Maintenir en dessous des limites d'exposition. Maintenir en dessous des limites d'exposition. Aucune Aucune
Protection respiratoire:		Non applicable pour le produit sous forme achetée. Respirateurs approuvés NIOSH/MSHA si nécessaire.
Gants protecteurs:		Non applicable pour le produit sous forme achetée. Porter des gants protecteurs pour les peaux très sensibles.
Protection des yeux:		Non applicable pour le produit sous forme achetée. Porter des lunettes ou des verres de sécurité si nécessaire.
Autres vêtements ou équipements de protection:		Non applicable pour le produit sous forme achetée.
Pratiques de travail/hygiène:		Non applicable pour le produit sous forme achetée.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Apparence:	Blanc
État physique:	Solide sous forme de rouleau
Odeur:	Sans odeur
Seuil de l'odeur:	N/D
Densité [g/cm³]:	0.60
Taux d'évaporation:	N/D
Densité de vapeur:	N/D
Pression de vapeur:	N/D
pH:	N/D
Point d'ébullition:	N/D
Point de congélation:	N/D
Coeff. De par. Eau/huile:	N/D
Solubilité dans l'eau:	Insoluble

SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité chimique:	Stable
Incompatibilité (Matériaux à éviter):	Éviter le contact avec des agents oxydants.
Risques du produit en décomposition:	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée
Risques de polymérisation:	Cela n'arrivera pas
Conditions à éviter:	Aucune selon l'usage désigné
Risques physiques:	Matériel non réactif
Sensibilité aux impacts mécaniques:	N/D
Sensibilité aux décharges statiques:	N/D

Suite à la page suivante

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de toxicité: Aucune disponible pour le produit sous forme achetée.

Effets sur les yeux et la peau : Le produit n'irrite pas la peau dans des conditions normales. Un contact avec les yeux peut causer de l'irritation passagère.

Effets aigus par inhalation ou voie buccale:

Cellulose LD ₅₀ :	N/D
Kaolin LD ₅₀ :	>5,000mg/kg Orale, (Sur des rats)
Carbonate de Calcium LD ₅₀ :	6,450mg/kg Orale, (Sur des rats)

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le papier journal est considéré comme inerte dans l'environnement. Les fibres de cellulose sont biodégradables dans l'eau. Le carbonate de calcium se dissocie dans l'eau et ses ions se retrouvent largement dans les eaux naturelles. S'il y a contamination, évalué en concordance avec les lois et règlements au niveau fédéral, provincial et local.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS POUR ÉLIMINATION

Élimination des résidus: Si rejeté sous forme achetée, le produit peut être enterré ou incinéré. Cependant, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer au moment de l'élimination si le produit rencontre les critères EPA RCRA sur les matières dangereuses. Il doit être enterré sur un terrain en concordance avec les règles fédérales, provinciales et locales. Ces déchets ne sont pas à risques comme défini par le RCRA (40 CFR, part 261).

SECTION 14 – INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT

Modes de transport: Air, terre ou eau. Le département américain du transport ne le règlemente pas dans le matériel à risques.

Nom d'expédition: Non règlementé

Classification de risques USDT : Non règlementé

Numéro d'ID UN, NA: Non règlementé

Groupe d'emballage: Non règlementé

SECTION 15 – INFORMATIONS DE RÉGLEMENTAIRE

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer quelle information réglementaire relève de l'usage de ce produit.

CERCLA: Le matériel et ses ingrédients ne sont pas rapportés sous le CERCLA.

DSL: Fibre de cellulose, kaolin et carbonate de calcium sont inscrites sur le DSL.

FDA: Ce produit n'est pas prévu pour être ingéré ou utilisé pour entrer en contact avec de la nourriture.

GRAS:

Fibre de cellulose:	Inscrit dans le code de régulation fédéral 21 CFR 186.1673 comme une substance nourricière indirecte reconnue comme sécuritaire (GRAS).
Kaolin:	Inscrit dans le code de régulation fédéral 21 CFR 186.1256 comme une substance nourricière indirecte reconnue comme sécuritaire (GRAS).
Carbonate de Calcium:	Inscrit dans le code de régulation fédéral 21 CFR 184.1191 comme une substance nourricière indirecte reconnue comme sécuritaire (GRAS).

IARC: N/D

NTP: N/D

OSHA: Fibre de cellulose, kaolin (glaise) et carbonate de calcium sont régis comme des risques physiques et chimiques.

Suite à la page suivante

SECTION 15 – INFORMATIONS DE RÉGULATION (suite)

RCRA:	Ce matériel (comme un produit) n'est pas défini comme un déchet à risques sous le RCRA 40CFR Part 261.
TSCA:	Le Kaolin (glaise) et le carbonate de calcium sont inscrits dans l'inventaire TSCA mais ne sont pas régis par le TSCA.
Classification de risques USDT:	Non classifié
Règlementation des États-Unis:	
Proposition Californie 65:	Ce produit ne contient aucune substance identifiée dans la liste de la Proposition 65 à des niveaux posant des risques significatifs au regard de la Section 25249.10(c) ou résulter en un effet observable au regard de la Section 25249.10(c) de l'acte.
New Jersey:	Ce produit ne contient aucune des substances listées.
Pennsylvanie:	Cellulose, kaolin (glaise) et carbonate de calcium sont inscrites dans l'état de Pennsylvanie.
SARA 313:	Ce produit ne contient aucun ingrédient chimique avec des quantités connues du CAS excédant le minimum du niveau établi par le SARA Title III, section 313 and 40 CFR section 372.
SARA 311/312:	Ce produit a été révisé en accord avec le EPA "Hazard Categories" (Catégorie de risques): promulgué sous le SARA Title III, Sections 311 and 312 et est considéré sous les définitions applicables pour rencontrer les catégories suivantes:
	Risques (aigu) pour la santé: Non
	Risques (chronique) pour la santé: Non
	Risques de corrosion: Non
	Risques d'incendie: Non
	Risques de réactivité: Non
	Risque de décompression soudaine: Non
WHIMIS:	Kaolin est un produit contrôlé comme le D2A.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Préparé par:	Kruger Inc., 3285 Chemin Bedford, Montréal, Québec, H3E 2B7, Canada
Date:	24 août 2010
Date révisée:	24 août 2010

Informations additionnelles:

Les renseignements de cette fiche signalétique relèvent uniquement du produit ci-mentionné. Il ne se rapporte à aucun usage en combinaison avec tout autre matériel ou procédé. Kruger Inc. croit que les déclarations, informations techniques et recommandations ci-haut mentionnées sont exactes et fournies en toute bonne foi, mais sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Ce document est fourni comme un guide pour une manipulation appropriée du matériel par des personnes proprement entraînées dans l'utilisation de ce produit. Les personnes qui reçoivent ces informations doivent exercer leur jugement quant à la façon appropriée de s'en servir.

Le papier journal est fait pour des applications d'impression. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer si le produit est convenable pour d'autres applications proposées et il doit prendre des précautions de sécurité en conséquence. L'utilisateur a la responsabilité de d'assurer que cette feuille MSDS est la version la plus récente.

ACGIH:	American Conference of Industrial Hygienists
CAS:	Chemical Abstracts Service
CERCLA:	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
CFR:	Code of Federal Regulations
DSL:	Domestic Substance List
EPA:	US Environmental Protection Agency

Suite à la page suivante

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS (suite)

FDA:	US Food and Drug Administration
IARC:	International Agency for Research on Cancer
GRAS:	Generally recognized as safe
LD₅₀:	Dose mortelle qui tue la moitié (50%) des animaux
LEL:	Lower Exposure Limit
MSHA:	Mine Safety and Health Administration
NA:	North American
N/D:	Non disponible
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PEL:	Permissible Exposure Limit
RCRA:	Resource Conservation and Recovery Act
REL:	Recommended Exposure Limit
SARA:	Superfund Amendment and Reauthorization Act
TLV:	Threshold Limit Value
TSCA:	Toxic Substance Control Act
TWA:	Time-Weighted Average
UN:	United Nations
USDT:	US Department of Transportation
WHIMIS:	Workplace Hazardous Materials Information System